



© AJ Cotton | Dreamstime



© Pinky Patel | Photoshare



© OMS



© David Alexander | Photoshare

Résumé

Cybersanté et innovation pour la santé de la mère et de l'enfant : Une étude de référence

Établi sur la base des conclusions de l'étude menée en 2013 par l'Observatoire mondial de la cybersanté de l'OMS dans les pays ciblés par la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant

Améliorer la santé des femmes et des enfants est un impératif pour la santé mondiale qui trouve son expression dans deux des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) les plus essentiels, lesquels cherchent en particulier à réduire la mortalité de la mère et de l'enfant d'ici 2015.¹ Le présent rapport, basé sur une étude menée dans 64 pays, démontre clairement – pour la première fois de manière aussi détaillée – le rôle vital que les technologies de l'information et de la communication (TCI), et notamment la cybersanté,² jouent aujourd'hui pour contribuer à atteindre ces objectifs, et il indique comment elles peuvent constituer un tremplin pour de nouveaux progrès.

Le rapport montre comment, chaque jour, la cybersanté sauve la vie de femmes, de leurs bébés et nourrissons dans certaines des populations les plus vulnérables du monde, moyennant une grande variété d'approches novatrices. La richesse de ce rapport tient aux nombreux exemples en provenance de pays divers. Des mesures novatrices et d'un bon rapport coût/efficacité qui permettent d'améliorer la santé des femmes et des enfants sont de plus en plus fréquemment proposées et adoptées.³

1 *Millennium Development Goals 4 and 5. The Partnership for Maternal, Newborn and Child Health 2013.* Genève. Organisation mondiale de la Santé. www.who.int/pmnch/about/about_mdgs/en/index.html.

2 La cybersanté est l'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (TCI) au service de la santé.

3 *The economic benefits of investing in women's and children's health.* Partnership for Maternal, Newborn and Child Health 2013. Genève. Organisation mondiale de la Santé. 2013. www.who.int/pmnch/knowledge/publications/summaries/knowledge_summaries_24_economic_case

Le contexte en bref

Le présent rapport conjoint de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) fait suite au lancement en 2010 de la *Stratégie mondiale du Secrétaire général des Nations Unies pour la santé de la mère et de l'enfant*⁴ dans le but d'accélérer l'action en faveur des OMD mentionnés ci-dessus. Cette stratégie appelait à un processus visant à définir les dispositifs les plus efficaces pour assurer la notification, le suivi et la responsabilisation/redevabilité au niveau international.

C'est dans cet esprit qu'a été créée la Commission de l'information et de la redevabilité,⁵ qui a établi un cadre de redevabilité composé de trois processus interdépendants – suivi, examen et intervention – et a axé ses travaux sur les 75 pays qui conjointement totalisent 98 % de la mortalité chez la mère et l'enfant dans le monde.

Le cadre de redevabilité associe la responsabilisation en matière de ressources aux résultats, aux conséquences et à l'impact que ces ressources produisent. La trame de ce cadre est constituée par le flux des informations qui viennent soutenir la mise en œuvre des 10 recommandations de la Commission pour obtenir une meilleure information pour de meilleurs résultats ; optimiser le suivi des ressources pour la santé des femmes et des enfants ; et consolider le système de surveillance des résultats et des ressources aux niveaux national et international.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les applications en cybersanté jouent un rôle essentiel pour satisfaire l'ensemble de ces recommandations. Les quatre premières d'entre elles mettaient l'accent sur l'obtention d'une meilleure information pour de meilleurs résultats, y compris le suivi des ressources, et il s'agit là de l'idée force du présent rapport.

Pour chacune de ces quatre recommandations, un groupe d'examen indépendant composé d'experts (IERG), créé par l'OMS en 2012, fait rapport au Secrétaire général des Nations Unies sur les résultats et les ressources liés à la Stratégie mondiale, et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations, sur la base d'un ensemble d'indicateurs clés qu'il a définis.

L'OMS a en conséquence lancé une enquête dont l'objectif était « de recueillir et d'analyser les progrès accomplis dans l'utilisation de la cybersanté dans les pays –, en particulier l'utilisation de la cybersanté dans l'intérêt de la santé des femmes et des enfants ».

Le présent document est le rapport issu de cette enquête, à laquelle 64 des 75 pays ciblés ont répondu et qui a été menée par l'intermédiaire de l'Observatoire mondial de la cybersanté de l'OMS. Plus de 300 experts en cybersanté et en santé de la mère et de l'enfant ont contribué au présent rapport, avec le soutien de nombreux collègues de l'OMS dans le monde entier. L'OMS et l'UIT ont ensuite uni leurs forces pour analyser les conclusions qui sont présentées ici.

4 Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2010. <http://who.int/pmnch/activities/jointactionplan/en/> (en français : http://www.who.int./pmnch/topics/maternal/20100914_gswch_fr.pdf).

5 *Tenir les promesses, mesurer les résultats*. Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2011. http://www.who.int/topics/millennium_development_goals/accountability_commission/Commission_Report_advance_copy.pdf (en français : http://www.who.int/topics/millennium_development_goals/accountability_commission/final_accountability_report_fr.pdf).

Introduction

Internet et le téléphone mobile sont devenus des aspects courants et pratiquement indispensables de la vie quotidienne pour une proportion très large et toujours plus importante de la population dans le monde. Les remarquables progrès technologiques accomplis au cours des dernières années nous ont fait passer de l'ordinateur personnel encombrant aux ordinateurs portables, téléphones intelligents (smartphones) et autres appareils portatifs. Il y aura sans nul doute d'autres innovations passionnantes.

Il s'agit là *des instruments du changement* – qui permettent de changer la façon dont les gens vivent, travaillent et interagissent les uns avec les autres, et la façon dont les autorités sanitaires et les professionnels de la santé peuvent, grâce à la cybersanté, aider les citoyens partout dans le monde à vivre plus longtemps et en meilleure santé.

Le processus du changement est parfois si rapide qu'il peut falloir du temps avant de comprendre ses incidences et les bénéfices potentiels pour la santé, et d'agir en conséquence. L'un des thèmes du présent rapport, issu de l'enquête, tient à la manière dont ces instruments du changement, et les politiques qui leur sont liées, font partie d'une « révolution douce », dans le cadre de laquelle de nombreux changements de grande envergure, liés à la santé, ont désormais lieu.

D'ores et déjà, plus d'une centaine de pays utilisent les téléphones mobiles pour obtenir de meilleurs résultats en santé ou envisagent de le faire. L'accès à Internet s'étend partout dans le monde et, avec celui-ci, l'accès à des informations et à des conseils vitaux. Par son intermédiaire, les gouvernements trouvent de nouvelles voies, y compris par les sites Web officiels et les médias sociaux, pour fournir davantage d'informations à leurs populations et pour promouvoir les programmes de santé de la mère et de l'enfant.

Dans le même temps, leur utilisation parmi les agents de santé et les patients eux-mêmes prend de l'ampleur. Les gouvernements, quant à eux, progressent constamment vers des systèmes d'informations sanitaires intégrés reposant sur les TIC et adoptent des politiques en matière de cybersanté. Depuis 2012, au moins sept pays supplémentaires ont adopté une stratégie dans le domaine de la cybersanté. Le *Guide pratique sur les stratégies nationales en matière de cybersanté*, établi et publié conjointement par l'OMS et l'UIT, est rapidement devenu un outil précieux pour tous les pays. La capacité du grand public en général, ainsi que des professionnels de santé et des responsables politiques, à prendre des décisions en toute connaissance de cause a été transformée par les solutions apportées par les TIC. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des années à venir et avoir des effets majeurs sur les populations à tous les niveaux.

Au niveau de la famille, les mères et les femmes enceintes sont de mieux en mieux informées pour vivre une grossesse en bonne santé, un accouchement sans risque, et mieux protéger leur nourrisson puis leur enfant. Au niveau des pays et des communautés, l'enregistrement officiel des naissances, des décès et des causes de décès s'améliore progressivement. Il est indispensable de savoir compter le nombre des enfants nés pour les intégrer à un continuum de soins allant de la grossesse de leur mère à leurs premières semaines, mois et années de vie. L'enregistrement des naissances est « un passeport pour la protection » des enfants, depuis les services essentiels en matière de santé, la sécurité sociale et l'éducation jusqu'aux moyens de protection contre les éventuelles menaces contre leur bien-être et leur sécurité.

Toutefois, ces points essentiels ne représentent qu'un aspect d'un tableau plus nuancé et plus complexe. Le présent rapport met également en lumière les nombreux dilemmes, obstacles et difficultés qui entravent la poursuite des progrès. À ce jour, les progrès enregistrés sont souvent inégaux, parcellaires et fragmentés. Ils sont ralentis par toute une gamme de problèmes, parmi lesquels l'absence d'engagement gouvernemental dans certains cas, le manque de professionnels qualifiés et de compétences dans le domaine de la santé dans d'autres cas, et la pénurie de ressources financières et autres pratiquement partout.

Le rapport souligne les avancées obtenues et les présente comme des modèles dont d'autres pays pourront s'inspirer. Mais il montre aussi, et explique pourquoi, à certains endroits, ces avancées ont été beaucoup plus difficiles à obtenir. Il présente ainsi les nombreux enseignements tirés de l'expérience qui n'a pas toujours été positive dès le départ.

Certaines des conclusions les plus encourageantes sont résumées ci-après :

- 94 % des pays disposent d'une politique ou d'une stratégie nationale pour la santé de la mère et de l'enfant ;
- plus de 90 % des pays assurent le suivi de six des 11 indicateurs clés sur la santé génésique, et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ; le suivi de l'ensemble de ces indicateurs est en générale largement assuré dans ces pays ;
- 69 % des pays ont mis en œuvre, au moins partiellement, un système d'information électronique pour enregistrer les naissances, les décès et les causes de décès ;
- 56 % des pays indiquent que la cybersanté contribue au succès des principales initiatives pour la santé de la mère et de l'enfant ;
- 48 % des pays ont adopté au moins un type d'initiative en matière de cybersanté pour le suivi et la surveillance des patients, qu'il s'agisse des mères, des nouveau-nés ou des enfants. Les services de télémédecine et de téléconsultation sont les services les plus fréquemment adoptés ;
- 42 % des pays disposent d'une politique ou d'une stratégie nationale en matière de cybersanté ;
- 36 % des stratégies nationales en matière de cybersanté font référence à l'utilisation de la cybersanté pour la santé de la mère et de l'enfant.

Le présent rapport examine également les obstacles à la mise en œuvre de la cybersanté et les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience. L'enquête a permis de révéler les quatre principaux obstacles suivants :

- un manque de personnel suffisamment qualifié ou expérimenté pour élaborer et appliquer les projets en matière de cybersanté ;
- une infrastructure inadaptée pour soutenir les programmes ;
- une absence de modèles économiques appropriées pour appuyer la prestation de manière large et durable de services de cybersanté ; et
- un manque d'engagement politique.

Recommandations

Le rapport formule des recommandations sur ces questions, entre autres, et nombreuses sont celles qui font écho aux recommandations du groupe d'experts. Elles soulignent la nécessité de :

- promouvoir les travaux intersectoriels, entre ministères, partenaires, programmes de santé génésique et de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, d'une part, et les TIC, d'autre part, afin d'améliorer le suivi, la surveillance, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques d'état civil, et les systèmes de suivi des ressources ;
- promouvoir la saisie et le traitement des données électroniques afin d'améliorer l'utilisation et la qualité des informations et des indicateurs, en vue de la prise de décisions, la notification par voie électronique sur le Web soutenant les systèmes d'information intégrés pour la santé génésique et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- promouvoir la collecte coordonnée d'indicateurs par des moyens électroniques dans le cadre d'un plan intégré pour la mise en œuvre de services de cybersanté pour la santé de la mère et de l'enfant ;
- soutenir les politiques et les stratégies en matière de cybersanté liées aux services dans le domaine de la santé génésique et de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, notamment en utilisant le *Guide pratique sur les stratégies nationales en matière de cybersanté* de l'OMS/UIT et en dressant un inventaire des initiatives en matière de cybersanté favorisant la santé génésique et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.
- répondre à des questions spécifiques pour renforcer les programmes de cybersanté axés sur la santé génésique et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Il s'agit notamment de fournir un accès à l'information pour les citoyens et les professionnels de santé tout en répondant aux questions portant sur l'utilisation des médias sociaux, les dossiers électroniques, la formation, la sécurité en ligne, la confidentialité et les défis liés à la mise en œuvre ;
- reconnaître les obstacles recensés au développement de la cybersanté dans le cadre de l'élaboration des politiques de cybersanté pour la prestation de services liés à la santé génésique et à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et agir en conséquence.

Ces recommandations, parmi d'autres, sont destinées à aider les pays à tirer parti des travaux accomplis jusqu'à présent – souvent impressionnants – et à trouver les moyens d'accélérer le rythme auquel ils contribuent à améliorer la santé de chaque femme et de chaque enfant.

WHO/HIS/KER/EHL/14.1